

COMMUNE DE SAINTE-COLOMBE-EN-BRUILHOIS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit novembre, à dix-huit heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-COLOMBE-EN-BRUILHOIS, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Maison Commune, sous la présidence de Monsieur
Olivier THERASSE, Maire.

Date d'affichage : 21/11/2022 Date de convocation : 21/11/2022
Nombre de conseillers municipaux : 19 En exercice : 16 Présents : 8

Présents : M. THERASSE Olivier, Mme PEJAC Eveline, Mme SABADINI Annick, Mme LAFFONT
Elise, M. DAILLE Frédéric, Mme MILANI Dominique, Mr PORTELLA Philippe, Mme MARCHETTI
Caroline.

Absents excusés ayant donné un pouvoir :
M. PIACENTINI Christophe à M. CASONATO Denis
Mr ELISSALDE Jean-Arnaud à Mme PEJAC Eveline
Mme VIOLTON Mylène à M. THERASSE Olivier
Mme LAPEYRE Christiane à M. DAILLE Frédéric

Absents :
M. CASTERA Alain, M. FAJOLLE Didier, Mr CASONATO Denis, Mme MOITEAUX Muriel.

**Monsieur le Maire constate que le quorum n'est pas atteint.
La séance est levée à 18h02.**

**En vertu de l'article L.2121-17 : « Le Conseil Municipal ne délibère valablement que
lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Si, après une première
convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L.2121-10 à L.2121-12,
ce quorum n'est pas atteint, le Conseil Municipal est à nouveau convoqué à trois jours au
moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum ».**